

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 12 JUN 2023**

Date de la convocation : 03 /06/2023

Date d'affichage : 03/06/2023

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 + 2

Le lundi 12 juin 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Étaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Buret Brigitte, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge, Pelhâte Olivier

Absent excusé ayant donné procuration :

Madame Boistard Sylvie a donné procuration à Monsieur Guyotot Patrick.

Monsieur Charquet Pierre a donné procuration à Monsieur Besson Patrick.

Absent : Martinet Céline

Le Thérizien Serge est élu secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. GENERALITES

1. COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR DELIBERATION DU 8 JUIN 2020:

Madame le Maire informe le conseil municipal des dépenses faites depuis le dernier conseil municipal. Aucun commentaire n'a été fait.

2. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE BOUCHE POUR RECHERCHE DE VICTIMES.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le SDIS a réalisé une opération de recherche de victime sur la commune du 7 au 8 mai 2023. 45 sauveteurs étaient présents. A cette occasion, des frais de repas ont été engagés à hauteur d'environ 8 euros par personne. Il est du ressort de la commune de prendre en charge ces frais.

Elle propose d'approuver les factures présentées par la SICA du Granier et la boulangerie.

Votes pour 12 + 2

3. SURCOUT BUDGET ASSAINISSEMENT.

Madame le Maire informe de la nécessité de prendre une décision modificative afin de régler une facture d'eau qui dépasse de 195€ le montant indiqué au budget primitif.

Elle propose au conseil municipal de valider la décision modificative afin de pouvoir régler cette somme.

Votes pour 12 + 2

4. TRAVAUX DE LA ROUTE DES COMBES

Madame le maire rappelle la deuxième tranche des travaux de consolidation de la route des Combes et la délibération approuvant l'assistance à maîtrise d'ouvrage. 4 entreprises ont remis une offre. La

commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise CUQUAT TP pour un montant de 81820€ H.T.

Votes pour 12 + 2

2 URBANISME, FONCIER, ENVIRONNEMENT

1. ACQUISITION FONCIERE LE DESERT:

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de la commune d'acquérir 3 parcelles d'une surface totale de 338 m² sur le hameau du Désert correspondant au parking public existant sur ces parcelles.

Le conseil municipal décide d'acquérir ces parcelles au prix de 8€ le m² et autorise Madame Le Maire à signer l'acte.

Votes pour 12 + 2

2. ACQUISITION DES ARCEAUX DE STATIONNEMENT CYCLABLE:

La communauté de communes cœur de Chartreuse (CCCC) est lauréate du dispositif « avenir montagne mobilité. Dans ce cadre elle peut percevoir 50% de subvention pour l'acquisition d'arceaux de stationnement cyclable. Elle a proposé aux communes un achat groupé et une refacturation du reste à charge pour chaque commune.

La commune envisage d'acquérir 4 arceaux de vélo au prix unitaire de 120€ HT et de régler à la CCCC le reste à charge une fois les subventions déduites soit 240€ HT pour les 4 arceaux.

Ils seront placés à Epernay vers la mairie, la coopérative et le camping.

Votes pour 12 + 2

3. POINT URBANISME.

Madame BURLET Brigitte informe le conseil municipal d'un dossier complexe traité par la commission urbanisme et sollicite l'avis du conseil municipal.

La société Charp'Entremont souhaite installer des racks de stockage de bois devant son atelier. A cette fin elle a déposé un dossier de déclaration préalable.

Le projet prévoit une implantation qui ne respecte pas les distances prévues par le règlement du PLUi vis-à-vis de la route départementale 912 et de l'atelier. Cependant une dérogation argumentée est possible.

Le rack présente une hauteur de 5m alors que le PLUi impose une hauteur inférieure ou égale à 4m.

Les pétitionnaires ont été reçus en mairie pour un échange sur le projet. Les considérations techniques de facilité de travail ont été présentées par les charpentiers. Il a également été précisé que les racks ont été achetés par anticipation sans vérifier leur compatibilité avec les règles existantes.

L'architecte conseil a également été sollicité par la commission et indique qu'il est possible de raccourcir les racks à 4m.

Les élus maintiennent la position de réduction de la hauteur des racks à 4m afin de respecter les règles qui s'imposent.

La société Charp'Entremont a reçu de la mairie une demande de complément liée à la diminution de la hauteur des racks. Elle doit répondre avant le 15 juillet.

3 POINT TRAVAUX

Monsieur BESSON Patrick prend la parole et informe de différents travaux sur la commune :

- Les travaux sur la route des Combes sont dans les délais.

- Pour les travaux d'assainissement aux Brancaz, les tests à l'air et le passage de la caméra vont être réalisés.
- À la suite de l'affaissement de l'accotement de la route des Pins, M. Besson a rencontré M. Combaz de la société Convergence pour faire le point. Il a été convenu de demander un devis à la société RTM pour un projet de déplacement de la route pour la mise en sécurité.
- Le fauchage des routes communales débutera à partir du 14 juillet.
- Le déploiement de la fibre implique la mise en place de nombreux nouveaux poteaux. La question est posée de savoir s'il est possible de diminuer le nombre de nouveaux poteaux, notamment en amenant la preuve que les existants ont une résistance suffisante. Madame Le Maire conclue en signifiant que pour le moment, elle autorisait la poursuite de l'étude en cours afin de vérifier la solidité des poteaux et réduire le nombre de nouveaux poteaux à installer.

Madame REY Suzy intervient au sujet de l'esplanade réalisée aux Rigauds devant la ferme de M. Allibert. Madame Rey pose la question de la pertinence d'une telle esplanade si c'est pour y stocker du matériel agricole. En effet on parle de plus en plus de l'esthétique de notre environnement et elle craint pour celui-ci.

4 TOURISME, AGRICULTURE, FORET

1. FETE DE PAYSANS ET ARTISANS

Monsieur BESSON Jean-Luc intervient par suite de la réunion publique organisée par la commune le 08 juin 2023 au sujet de la prochaine Fête des paysans et artisans. Cette réunion conviait tous les organisateurs, intervenants et toute personne intéressée.

La prochaine fête de paysans et artisans aura lieu le 27 août 2023 avec 3 coorganisateur : le groupement des paysans/artisans, la coopérative laitière et l'office de tourisme.

Monsieur BESSON Jean-Luc informe que la nouvelle formule de la fête ressemblera sensiblement à l'ancienne en plus petit. Sont prévus 57 exposants au lieu de 71.

Les buvettes seront gérées par 2 associations : ski de fond et graine de son.

Le stand des matafans sera géré par les aînés et les parents d'élèves.

La location des emplacements sera facturée 500€ et 10% du total des gains.

Une demande d'aide financière a été faite au crédit agricole.

Des animations ont été évoquées : un défilé de vaches, une démonstration de fabrication de fromage.

Madame Le Maire précise que la mairie gèrera les parkings et les navettes gratuites. Pour les parkings, il faut demander aux propriétaires et exploitants des terrains concernés leur autorisation. Pour les navettes, les communes avoisinantes seront sollicitées pour le prêt de leur véhicule (Corbel, St Jean de Couz). Une attention particulière sera à apporter sur l'assurance des véhicules et sur celle des chauffeurs.

2. DANS 1000 COMMUNES LA FORET FAIT ECOLE

Grâce à un partenariat école/mairie/ONF, le projet pédagogique « dans 1000 communes la forêt fait école » prend forme et les premières sorties auront lieu les 30 juin et 03 juillet 2023. Les élèves pourront voir notamment un martelage.

5 PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE

1. INFORMATION PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur LACOMBE Jimmy est parti en disponibilité.

Monsieur LEJEUNE Jordan a demandé un temps partiel à 70 %. Il souhaite débiter ce temps partiel le 1^{er} juillet. La commune propose que cet aménagement de temps de travail ne commence que le 1^{er} septembre.

Monsieur LOCHE Christophe, muté de la commune de Gières, commencera à Entremont le Vieux le 1^{er} juillet pour remplacer Monsieur LACOMBE Jimmy.

Madame REY Sandrine est en arrêt maladie jusqu'à la fin du mois de juin. Une secrétaire itinérante du centre de gestion viendra travailler à la mairie en moyenne une journée par semaine. La mairie fera appel également à « Mylène secrétariat » pour faire une partie du secrétariat restant. Madame le Maire informe que la commune souhaite recruter quelqu'un pour remplacer Madame REY Sandrine, mois par mois, si son arrêt maladie se prolonge. Une demande sera faite au centre de gestion pour une secrétaire intérimaire.

Madame PELHATE Blandine a pris son poste au secrétariat le 06 juin à raison de 14h/semaine. Les horaires réduits de l'Agence Postale Communale seront prolongés.

Les travaux au musée de l'ours étant très bientôt terminés, les agents communaux seront invités à visiter le musée en avant-première le jeudi 15 juin à partir de 18h00.

2. APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE AVEC LE CDG

En cas de litige entre la commune et ses employés, une procédure de médiation peut permettre une résolution à l'amiable. Dans tous les cas, le médiateur doit être saisi préalablement, avant toute autre procédure. Cette médiation peut être réalisée gratuitement par le Cdg. Pour cela, une convention avec le Cdg doit être signée.

Votes pour 12 + 2

3. DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS

Madame le Maire rappelle que d'après la loi, tout élu doit pouvoir faire appel à un référent déontologue en cas de besoin. Ce dernier exerce ses missions en toute indépendance et impartialité avec l'expérience et les compétences nécessaires. Le Cdg propose ce service payant. C'est Madame UNTERMAIER-KERLEO Elise qui remplit cette fonction. L'adhésion à cette mission est de 10€ par élu et par an auxquels il faut ajouter 96€ par dossier traité.

Il est évoqué de chercher un autre référent déontologue. Finalement la solution proposée par le Cdg est retenue.

Votes pour 12 + 2

4. FINANCEMENT DE LA MAM ST PIERRE D'ENTREMONT SAVOIE

Une maison d'assistants maternels va s'installer dans l'ancien presbytère de St Pierre d'Entremont (Savoie). Pour permettre le lancement de l'activité, une réduction de loyer a été décidée pour 6 mois et financée par St Pierre d'Entremont Savoie et Entremont le Vieux. Chacune des 2 mairies participera à hauteur de 135€/mois.

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter cette aide.

Votes pour 12 + 2

5. MUSEE

A – Approbation des devis pour avenants

- ✓ Avenant N°1 SARL Moncenix Larue lot 11 :

Madame Rey Suzy présente les modifications apportées au marché initial.

Le montant initial du marché était de 54 192.24€ HT.

Le nouveau montant du marché proposé est de 56 045.48€ HT

Votes pour 12 + 2

✓ Avenant N°2 Lythos lot 1 :

Madame Rey Suzy présente les modifications apportées au marché initial pour l'aménagement des vitrines.

Le montant initial du marché était de 48 874.00€ HT.

Le nouveau montant du marché proposé est de 49 644.00€ HT

Votes pour 12 + 2

✓ Avenant N°3 AMP SAS lot 10 :

Madame Rey Suzy présente les modifications apportées au marché initial.

Le montant initial du marché était de 21 612.40€ HT.

Le nouveau montant du marché proposé est de 22 412.40€ HT

Votes pour 12 + 2

✓ Avenant N°2 LGO lot 10 :

Madame Rey Suzy présente les modifications apportées au marché initial.

Le montant initial du marché était de 140 202.64€ HT.

Le nouveau montant du marché proposé est de 144 533.64€ HT

B – Approbation des tarifs.

Madame le Maire présente la liste des nouveaux prix des articles vendus à la boutique du musée de l'ours des cavernes. Monsieur GUYOTOT Patrick estime que le prix de vente de certains articles est trop élevé par rapport au prix d'achat, notamment le prix d'un livre. Il estime que l'accès aux livres doit être favorisé. Madame REY Suzy, après avoir cherché sur internet, informe le conseil municipal que le prix de ce livre est le même que celui pratiqué par Amazon. Le pris des livres est fixé quel que soit le lieu d'achat.

Votes pour 11 + 2, abstention 1 (Patrick GUYOTOT)

C – Divers.

Madame le Maire informe qu'il y a un besoin de quelques meubles pour finir d'aménager le musée. Certains sont un peu coûteux. Monsieur GUYOTOT Patrick informe que des meubles seront prochainement donnés par Savoie Biblio et pourront peut-être convenir. La réflexion est donc en attente.

Les élus échangent sur la réception des travaux du musée côté architectural. Différentes finitions sont à faire.

L'inauguration de la restructuration du musée est programmée pour le samedi 30 septembre.

6 QUESTIONS DIVERSES

1. ARTICLES BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur GUYOTOT Patrick informe l'ensemble des élus qu'il faut terminer les articles à paraître dans le prochain bulletin municipal avant le 19 juin. Du 19 au 30 juin, madame CURIALLET Laura s'occupera de la mise en page du bulletin.

Il est ajouté qu'un flyer du musée sera distribué en même temps que le bulletin.

2. BIBLIOTHEQUE

Monsieur GUYOTOT Patrick propose que la bibliothèque adhère au dispositif DAISYrables. Ce service s'adresse à toute personne empêchée de lire en raison d'un handicap moteur, visuel, cognitif ou psychique ou de troubles dys. Il permet à ces personnes (adultes et enfants) d'avoir un accès illimité et gratuit à des ressources adaptées. Pour que la bibliothèque puisse entrer dans ce dispositif, il faut l'accord de la mairie.

Monsieur GUYOTOT Patrick soumet au conseil municipal l'idée d'avoir un logo pour la bibliothèque. Différents membres du conseil sont d'accord sur le fait d'utiliser le même logo que celui de la mairie ou une adaptation de celui-ci. Cela se justifie par le fait qu'il s'agit d'une bibliothèque municipale.

3. COMPTAGE DES CHAUVES-SOURIS

Monsieur LE THERIZIEN Serge à la suite d'une réunion avec le Parc naturel régional de Chartreuse propose que la commune essaye d'associer les habitants de la commune à un comptage des chauves-souris. Celles-ci ont 3 types d'habitat : les cavités (comptage fait par la LPO et les spéléologues), la forêt (comptage fait par l'ONF) et aux abords des maisons. C'est pour ce dernier lieu que la participation des habitants pourrait être utile. Il suggère de sensibiliser la population au grand intérêt d'avoir des chauves-souris sur le territoire et de la faire participer au « recensement » de celles-ci. Le protocole est à inventer.

4. DIVERS

- Madame BREYTON Stéphanie demande s'il est possible de revoir le balisage des circuits de Course d'Oriente sur la commune afin de pérenniser cette activité.
- Madame REY Suzy propose une réunion à l'automne ayant pour but de faire un bilan de mi-mandat. L'objectif étant de s'évaluer par rapport aux objectifs qui avaient été fixés au départ. Une date est posée : le 02 octobre à 19h00.
- Le Parc de Chartreuse réfléchit actuellement à la mise en place d'une **Caisse Locale Alimentaire** visant à favoriser l'accès pour tous les habitants à une alimentation de qualité tout en promouvant les produits agricoles du massif. Visant à croiser les enjeux agricoles et d'économie territoriale, le parc souhaite s'appuyer de l'actuel Appel à Projet de l'Etat pour expérimenter le dispositif sur 3 communes : St Laurent du Pont, St Pierre de Chartreuse et Entremont-le-Vieux. Afin de réfléchir collectivement ce dispositif, une réunion d'échange se tiendra le mardi 20 juin à 19h

Madame le Maire demande si d'autres élus souhaitent apporter des informations ou poser des questions.

Sans réponse, Madame le Maire lève la séance à 22h40.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE LUNDI 10 JUILLET 2023 A 19H30 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait à Entremont-Le-Vieux,
Le 16 juin 2023



Le secrétaire de séance,
Le Thérizien Serge

